



## Cdi de chantier et clause de non-concurrence

Par **jmd22**, le **27/06/2009** à **14:59**

Bonjour,

Je suis salarié d'une SSII en CDI de chantier depuis mars 2009. Le chantier couvre une prestation précise chez un client précis. La prestation chez ce client se termine en mars 2010. La SSII qui m'emploie vient de perdre le référencement du service des achats du client. La prestation chez le client ne pourra donc pas être renouvelée avec ma société en mars prochain. Le CDI de chantier se terminera donc en mars prochain et je serai licencié conformément au CDI de chantier. Le client souhaite néanmoins renouveler la prestation avec moi.

Si je retravaille avec le client à la fin de mon contrat de chantier par l'intermédiaire d'une autre société référencée aux achats, la clause de non concurrence s'appliquera-t-elle? En d'autres termes, suis-je condamné à me retrouver sur le marché de l'emploi pour cause de non référencement de ma société actuelle alors que le client souhaite travailler avec moi en passant par une autre société?

Merci d'avance pour votre réponse